



JOURNÉE DE FORMATION DROIT DES ÉTRANGERS

VENDREDI 20 MAI 2022
À MARSEILLE (lieu à préciser)



Le droit des étrangers
troublé par l'ordre public

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

JOURNÉE DE FORMATION DROIT DES ÉTRANGERS

LE DROIT DES ÉTRANGERS TROUBLÉ PAR L'ORDRE PUBLIC

PROGRAMME

9H00-9H30 : Allocution de bienvenue, Introduction

Elena de GUÉROULT et Vincent SOUTY,
Co-Responsables de la Commission Étrangers

MATINÉE

Modération : Elena de GUÉROULT et Vincent SOUTY

9H30-10H45 : LES FICHIERS DANS TOUS LEURS ETATS

Juan PROSPER, Avocat au Barreau de Paris
Nohra BOUKARA, Avocate au Barreau de Strasbourg

- Accès au fichier, effacement, rectification
- Contester des fichiers en contentieux
- combattre une note blanche

Débat

11H00-12H15 : CONTESTER UN ÉLOIGNEMENT : MISSION IMPOSSIBLE EN DÉTENTION ?

Cécile MADELINE, Avocate au Barreau de Rouen

- OQTF notifiés en détention, pièges & solutions

Débat

Déjeuner

APRÈS-MIDI

Modération : Elena de GUÉROULT et Vincent SOUTY

14H00-15H00 : ÉTRANGERS TCHÉCHÈNES SOUS REGIME D'EXCEPTION

Nicolas de SA-PALLIX, Avocat au Barreau de Paris

- Illustration des cas de ressortissants tchéchènes face à l'ordre public

Débat

15H15-17H00 : ORDRE PUBLIC À TOUS LES ÉTAGES

Emmanuelle NÉRAUDAU, Avocate au Barreau de Nantes
Docteur en droit

- Approche transversale de l'ordre public en droit des étrangers (visa/travail/mineurs/asile/éloignement...)

Débat

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque



JOURNÉE DE FORMATION DROIT DES ÉTRANGERS

LE DROIT DES ÉTRANGERS TROUBLE PAR L'ORDRE PUBLIC

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit des étrangers.e.s.

Les praticiens et praticiennes du droit des étrangers.e.s dénoncent depuis longtemps les tendances de l'administration à brandir le concept de menace à l'ordre public pour complexifier davantage encore le parcours administratif et contentieux des personnes étrangères.

Nous constatons cette tendance s'alourdir et toucher l'ensemble de la matière, de l'entrée au séjour, en passant par l'éloignement.

Cette journée de formation sera l'occasion de réfléchir, en praticiens, aux stratégies contentieuses à développer pour faire valoir le droit des personnes étrangères lorsque l'ordre public est opposé dans le cadre d'un dossier, en offrant un panel d'intervention portant sur des domaines très variés (usage des fichiers, étrangers.e.s détenu.e.s, causes d'exclusions d'une protection internationale).

Compétences visées : amélioration des connaissances en droit des étrangers.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit pénal : avocats, juristes, personnes concernées ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le mardi 17 mai 2021 www.lesaf.org

Tarifs :

- ☐ Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 100€ TTC
- ☐ Avocat et autre public préalablement inscrit au colloque pénal : 70€ TTC
- ☐ Avocat non adhérent SAF et autre public : 120€ TTC
- ☐ Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles

HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

http://ibismarseillecentrebourgse.h-rez.com/index_fr.html

HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>